



BRILLANT ULTRA 2 X 5 L

WM 0712644

Numéro de commande: 0712644

Version 2.3

Date de révision 08.04.2015

Date d'impression 11.01.2016

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : BRILLANT ULTRA 2 X 5 L
numéro d'identification : 61240

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Rinçage
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.
Drève Richelle, 161 K BOITE/BUS 29
1410 Waterloo
Téléphone : +3223520400
Téléfax : +3223510860
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

070/245.245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Irritant R36: Irritant pour les yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.



BRILLANT ULTRA 2 X 5 L

WM 0712644

Numéro de commande: 0712644

Version 2.3

Date de révision 08.04.2015

Date d'impression 11.01.2016

- P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
- Intervention:**
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- Elimination:**
P501 Ne jeter que les emballages entièrement vides dans les containers spéciaux.

2.3 Autres dangers

- propane-2-ol : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).
Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
- acide citrique : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Pas d'information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

- Nature chimique : Solution aqueuse d' agent tensioactif.

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
Fatty alcohol alkoxyolate		Xi; Xi; R36-R38	Eye Irrit.2; H319	>= 15 - < 20
propane-2-ol	67-63-0 200-661-7 01-2119457558- 25	F; R11 Xi; R36 R67	Flam. Liq.2; H225 Eye Irrit.2; H319 STOT SE3; H336	>= 10 - < 15
acide citrique	77-92-9 201-069-1 01-2119457026- 42	Xi; R36	Eye Irrit.2; H319	>= 2 - < 5



BRILLANT ULTRA 2 X 5 L

WM 0712644

Numéro de commande: 0712644

Version 2.3

Date de révision 08.04.2015

Date d'impression 11.01.2016

alkoxylated alcohol	68551-13-3	N; R50	Aquatic Acute1; H400	>= 2 - < 5
---------------------	------------	--------	----------------------	------------

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Irritation
- Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange



BRILLANT ULTRA 2 X 5 L

WM 0712644

Numéro de commande: 0712644

Version 2.3

Date de révision 08.04.2015

Date d'impression 11.01.2016

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux :

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant



BRILLANT ULTRA 2 X 5 L

WM 0712644

Numéro de commande: 0712644

Version 2.3

Date de révision 08.04.2015

Date d'impression 11.01.2016

les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Rinçage

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
ISOPROPYL ALCOHOL		TGG 8 hr	200 ppm 500 mg/m ³	2009-06-11	BE OEL
ISOPROPYL ALCOHOL		TGG 15 min	400 ppm 1.000 mg/m ³	2009-06-11	BE OEL

DNEL

propane-2-ol

: Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 500 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Utilisation finale: Consommateurs



BRILLANT ULTRA 2 X 5 L

WM 0712644

Numéro de commande: 0712644

Version 2.3

Date de révision 08.04.2015

Date d'impression 11.01.2016

Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 89 mg/m³

PNEC

propane-2-ol

: Eau douce
Valeur: 140,9 mg/l

Eau de mer
Valeur: 140,9 mg/l

Sédiment d'eau douce
Valeur: 552 mg/kg

Sédiment marin
Valeur: 552 mg/kg

Sol
Valeur: 28 mg/kg

intermittent release
Valeur: 140,9 mg/l

STP
Valeur: 2251 mg/l

Valeur: 160 mg/kg

acide citrique

: Eau douce
Valeur: 0,44 mg/l

Eau de mer
Valeur: 0,044 mg/l

STP
Valeur: > 1000 mg/l

Sédiment d'eau douce
Valeur: 34,6 mg/kg

Sédiment marin
Valeur: 3,46 mg/kg

Sol
Valeur: 33,1 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux

: En cas de risque d'éclaboussures, porter un écran facial:
Lunettes de sécurité à protection intégrale



BRILLANT ULTRA 2 X 5 L

WM 0712644

Numéro de commande: 0712644

Version 2.3

Date de révision 08.04.2015

Date d'impression 11.01.2016

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.
Épaisseur du gant : 0,4 mm

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.
Type de Filtre recommandé:
Filtre ABEK-P3
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide
Couleur : rouge
Odeur : caractéristique
Seuil olfactif : Donnée non disponible
pH : env. 2,2
Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible
Point d'éclair : env. 37 °C
Taux d'évaporation : Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Non classée comme entretenant la combustion selon les réglementations de transport.
Vitesse de combustion : Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible
Pression de vapeur : Donnée non disponible



BRILLANT ULTRA 2 X 5 L

WM 0712644

Numéro de commande: 0712644

Version 2.3

Date de révision 08.04.2015

Date d'impression 11.01.2016

Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,007 g/cm ³
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.
Autres informations : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.



BRILLANT ULTRA 2 X 5 L

WM 0712644

Numéro de commande: 0712644

Version 2.3

Date de révision 08.04.2015

Date d'impression 11.01.2016

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Donnée non disponible
- Information supplémentaire : Donnée non disponible

Composants:

ISOPROPYL ALCOHOL :

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat: 5.280 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- DL50 oral rat: 3.570 mg/kg
- DL50 oral lapin: 5.030 mg/kg
- DL50 oral rat: 5.840 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- DL50 oral rat: 4.570 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 rat, femelle: 47,5 mg/l
Durée d'exposition: 8 h
Méthode: OCDE ligne directrice 403
- CL50 rat: 72,6 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
- CL50 souris: 27,2 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
- CL50 rat: 25 mg/l
Durée d'exposition: 6 h
Méthode: OCDE ligne directrice 403
- CL50 rat: 30 mg/l



BRILLANT ULTRA 2 X 5 L

WM 0712644

Numéro de commande: 0712644

Version 2.3

Date de révision 08.04.2015

Date d'impression 11.01.2016

Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 lapin: 12.800 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal lapin: 12.870 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal lapin: 13.900 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal lapin: 13.400 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Espèce: lapin
Résultat: irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Méthode de test: Test de Buehler
Espèce: cochon d'Inde
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Type: Test de Ames
Espèce utilisée pour le test: Salmonella typhimurium
avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

CITRIC ACID :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral souris: 5.400 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 oral rat: 11.700 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 oral souris: 5.000 mg/kg

DL50 oral : 3.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal rat: > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : voir texte créé par l'utilisateur rat: 725 mg/kg
Voie d'application: voir texte créé par l'utilisateur



BRILLANT ULTRA 2 X 5 L

WM 0712644

Numéro de commande: 0712644

Version 2.3

Date de révision 08.04.2015

Date d'impression 11.01.2016

voir texte créé par l'utilisateur souris: 940 mg/kg
Voie d'application: voir texte créé par l'utilisateur

- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Résultat: Irritation légère de la peau
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Résultat: Irritation des yeux
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
- Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

68551-13-3 :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat: > 5.000 mg/kg

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

ISOPROPYL ALCOHOL:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 1.400 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Leuciscus idus(Ide)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
BPL: non
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 13.299 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 9.714 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
- CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
BPL: non
- (Daphnie): > 10.000 mg/l
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 30 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
- Toxicité pour les algues : CI50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Inhibition de la croissance



BRILLANT ULTRA 2 X 5 L

WM 0712644

Numéro de commande: 0712644

Version 2.3

Date de révision 08.04.2015

Date d'impression 11.01.2016

- CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
BPL: non
- CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
- Toxicité pour les bactéries : CE50 (Aliivibrio fischeri): 17.700 mg/l
Durée d'exposition: 5 mn
BPL:
- EC10 (Pseudomonas putida): 5.175 mg/l
Durée d'exposition: 18 h
Méthode: DIN 38412
BPL:

CITRIC ACID:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 440 - 760 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1.535 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
- CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): env. 120 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour les algues : (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 425 mg/l
Durée d'exposition: 168 h
Type de Test: Essai en statique
- Toxicité pour les bactéries : (Pseudomonas putida): > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 16 h
- 68551-13-3:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,61 - 0,75 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
- CL50 (Cyprinodon variegatus): > 3,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,17 - 0,25 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:



BRILLANT ULTRA 2 X 5 L

WM 0712644

Numéro de commande: 0712644

Version 2.3

Date de révision 08.04.2015

Date d'impression 11.01.2016

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Composants:

ISOPROPYL ALCOHOL:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: 95 %
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OECD 301 E

Inoculum: boue activée
Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: 53 %
Durée d'exposition: 5 d

Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: > 70 %
Durée d'exposition: 10 d
BPL: non

Biodégradation: 99,9 %
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 2,32 g/kg

ThOD : 2,40 g/g

CITRIC ACID:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 97 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 B

Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 100 %
Durée d'exposition: 19 d
Méthode: OECD 301 E

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 526 mg/g

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 728 mg/g

ThOD : 0,75 g/g

68551-13-3:

Biodégradabilité : Remarques: Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.



BRILLANT ULTRA 2 X 5 L

WM 0712644

Numéro de commande: 0712644

Version 2.3

Date de révision 08.04.2015

Date d'impression 11.01.2016

Biodégradation: 60,5 %
Méthode: EN ISO 14593: CO2-Headspace-Test

Biodégradation: 95,5 %
Remarques: voir texte créé par l'utilisateur

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 2.200 mg/g

BOD/COD : BOD/COD: 29 %
Remarques: voir texte créé par l'utilisateur

Carbone organique dissous (COD) : 620 mg/g
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

ISOPROPYL ALCOHOL:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3

Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,05

CITRIC ACID:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,72

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

ISOPROPYL ALCOHOL:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 25
Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composants:

ISOPROPYL ALCOHOL:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)..

CITRIC ACID:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas



BRILLANT ULTRA 2 X 5 L

WM 0712644

Numéro de commande: 0712644

Version 2.3

Date de révision 08.04.2015

Date d'impression 11.01.2016

considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB)..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Ne pas jeter les déchets à l'égout. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.
Emballages contaminés	: Vider les restes. Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.
Code des déchets	Le code européen des déchets 200129 Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse



BRILLANT ULTRA 2 X 5 L

WM 0712644

Numéro de commande: 0712644

Version 2.3

Date de révision 08.04.2015

Date d'impression 11.01.2016

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Composés organiques volatils : Directive 1999/13/CE
Contenu en composés organiques volatils (COV): 10 %, 306,23 g/l

Directive 1999/13/CE
Contenu en composés organiques volatils (COV): 10 %, 100,7 g/l

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16: Autres informations

R11	Facilement inflammable.
R36	Irritant pour les yeux.
R38	Irritant pour la peau.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet pour phrase H

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution,



Werner & Mertz
Professional

BRILLANT ULTRA 2 X 5 L

WM 0712644

Numéro de commande: 0712644

Version 2.3

Date de révision 08.04.2015

Date d'impression 11.01.2016

mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

50000002183